



Département d'évaluation de la recherche

# GUIDE DES PRODUITS DE LA RECHERCHE ET DES ACTIVITÉS DE RECHERCHE

**PANEL : SHS4 - L'ESPRIT HUMAIN ET SA COMPLEXITÉ**

**DISCIPLINE : SCIENCES DE L'ÉDUCATION**

2023



## SOMMAIRE

<b>A. PRÉAMBULE.....</b>	<b>4</b>
COMPOSITION DE LA COMMISSION.....	4
INTRODUCTION.....	4
<b>B. PRODUITS DE LA RECHERCHE.....</b>	<b>6</b>
I. JOURNAUX .....	6
1. Articles scientifiques .....	6
2. Coordinations éditoriales de numéros spéciaux ou de dossiers thématiques .....	6
3. Articles de synthèse / revues bibliographiques.....	6
4. Autres articles (articles publiés dans des revues professionnelles ou techniques, etc.) .....	6
II. OUVRAGES.....	6
1. Monographies et ouvrages scientifiques, éditions critiques, traductions.....	6
2. Direction d'ouvrages scientifiques .....	7
3. Chapitres d'ouvrage .....	7
4. Thèses publiées / éditées .....	7
III. COLLOQUES, CONGRÈS, SÉMINAIRES DE RECHERCHE.....	7
1. Éditions d'actes de colloques / congrès.....	7
IV. DÉVELOPPEMENTS INSTRUMENTAUX ET MÉTHODOLOGIQUES .....	8
1. Prototypes et démonstrateurs .....	8
2. Plateformes et observatoires .....	8
V. PRODUITS ET OUTILS INFORMATIQUES .....	9
1. Logiciels .....	9
2. Bases de données / Cohortes .....	9
3. Corpus .....	9
4. Outils d'aide à la décision .....	9
VI. BREVETS, LICENCES ET DÉCLARATIONS D'INVENTION .....	9
VII. RAPPORTS D'EXPERTISES TECHNIQUES, PRODUITS DES INSTANCES DE NORMALISATION .....	10
VIII. PRODUITS DES ACTIVITÉS DIDACTIQUES.....	10
1. Ouvrages.....	10
2. E-learning, Moocs, cours multimedia .....	10
IX. PRODUITS DESTINÉS AU GRAND PUBLIC .....	10
1. Émissions radio, TV, presse écrite .....	10
2. Produits de vulgarisation : articles, interviews, éditions, vidéos, etc.....	11
3. Produits de médiation scientifique .....	11
4. Débats science et société .....	11
X. AUTRES PRODUITS PROPRES À UNE DISCIPLINE.....	11
1. Créations artistiques théorisées.....	11
2. Mises en scène .....	11
3. Films .....	11
<b>C. ACTIVITÉS DE RECHERCHE ET INDICES DE RECONNAISSANCE .....</b>	<b>11</b>
I. ACTIVITÉS ÉDITORIALES .....	11
1. Participation à des comités éditoriaux (revues, collections).....	11
2. Direction de collections et de séries .....	11

II.	ACTIVITÉS D'ÉVALUATION .....	12
1.	Responsabilités au sein d'instances d'évaluation .....	12
2.	Évaluation d'articles et d'ouvrages scientifiques .....	12
3.	Évaluation de laboratoires (type Hcéres) .....	12
4.	Évaluation de projets de recherche .....	12
III.	ACTIVITÉS D'EXPERTISE SCIENTIFIQUE .....	12
1.	Activités de consultants.....	12
2.	Participation à des instances d'expertises (type Anses) ou de normalisation .....	12
3.	Expertise juridique .....	12
IV.	ORGANISATION DE COLLOQUES / CONGRÈS .....	12
V.	ACCUEIL DES POST-DOCTORANTS ET CHERCHEURS .....	12
VI.	INTERACTIONS AVEC LES ACTEURS SOCIO-ÉCONOMIQUES.....	13
1.	Contrats de Recherche & Développement avec des industriels.....	13
2.	Dispositifs Cifre .....	13
3.	Création de laboratoires communs avec une / des entreprise(s) .....	13
4.	Création de réseaux ou d'unités mixtes technologiques .....	13
5.	Création d'entreprise, de start-up.....	13
VII.	CONTRATS DE RECHERCHE FINANCÉS PAR DES INSTITUTIONS PUBLIQUES OU CARITATIVES .....	14
1.	Contrats européens (ERC, défis sociétaux dans H2020, etc.) et internationaux (NSF, JSPS, NIH, Banque mondiale, FAO ...)	14
2.	Contrats nationaux (ANR, PHRC, FUI, INCA...)	14
3.	Contrats avec les collectivités territoriales.....	14
4.	Contrats financés dans le cadre du PIA .....	14
5.	Contrats financés par des associations caritatives, des fondations, des établissements privés (ARC, Fondation pour la recherche médicale, Fondation de France, etc.).....	14
VIII.	INDICES DE RECONNAISSANCE .....	15
1.	Prix .....	15
2.	Distinctions .....	15
3.	Responsabilités dans des sociétés savantes.....	15
4.	Invitations à des colloques / congrès à l'étranger, séjours dans des laboratoires étrangers .....	15
	ANNEXE 1 : LES PRODUITS DES RECHERCHES PARTICIPATIVES EN SCIENCES DE L'ÉDUCATION : Éléments pour leur prise en compte évaluative. ....	16

## A. PRÉAMBULE

### COMPOSITION DE LA COMMISSION

Ce document a été élaboré par les Conseillère scientifique et Chargée de mission scientifiques du panel SHS4 L'Esprit humain et sa complexité, discipline Sciences de l'Éducation au sein du Hcéres, après avoir intégré les avis de la commission d'actualisation des produits et productions de recherche en Sciences de l'Éducation. Cette commission regroupe des représentants du CNU, de l'AECSE (Association des enseignants et chercheurs en Sciences de l'Éducation), des personnalités qualifiées françaises et étrangères assumant ou ayant assumé des responsabilités éditoriales ou d'évaluation.

Ont ainsi participé à la commission d'actualisation en 2021

- Georges-Louis Baron, Université Paris Descartes
- Marc Bru, Université de Toulouse Jean Jaurès
- Jean-Charles Chabanne, École Normale Supérieure de Lyon
- Céline Chauvigné, Université de Nantes, AECSE
- Joël Lebeaume, Université Paris Descartes
- Jean-François Marcel, Université de Toulouse Jean Jaurès
- Jean-Louis Martinand, ENS Cachan
- Gilles Monceau, Université de Cergy-Pontoise
- Thérèse Perez-Roux, Université de Montpellier
- Danièle Périsset, HEP du Valais et Université de Genève
- Bruno Poucet, Université de Picardie – Jules Verne
- Yves Reuter, Université de Lille 3
- Jean-Luc Rinaudo, Université de Rouen
- Bernard Rey, Université Libre de Bruxelles
- André Robert, Université Lyon 2,
- Éric Roditi, Université de Paris, Président du CNU
- Jean-Yves Rochex, Université Paris 8

Conseillère scientifiques et chargée de mission scientifique au Hcéres :

- Chantal Amade-Escot, Université de Toulouse Jean Jaurès,
- Elisabeth Bautier, Université de Paris 8

### INTRODUCTION

Les Sciences de l'Éducation sont un panel des SHS (SHS4 au Hcéres) et sont représentées par la section 70 du Conseil National des Universités (CNU).

Les unités de recherche en Sciences de l'Éducation ont comme missions principales de produire de nouvelles connaissances dans les différents champs de l'éducation et de la formation, de contribuer, en interaction avec la société, la culture, l'économie et la santé, à l'élaboration et la théorisation de dispositifs de production-utilisation de résultats de recherche et/ou de conduite et d'accompagnement des transformations de pratiques d'éducation et de formation.

Par ailleurs, les Sciences de l'Éducation nourrissent et se nourrissent des autres disciplines et des travaux reconnus sont conduits à l'interface d'autres sciences humaines et sociales ou encore avec les sciences de la vie et de l'environnement. De ce fait, les supports de production scientifique des unités de recherche, tels que les revues et les manifestations scientifiques, peuvent dépasser largement le périmètre disciplinaire des Sciences de l'Éducation.

Pour ce qui concerne les supports des publications en Sciences de l'Éducation, la commission « Produits et productions de la recherche » du Hcéres actualise annuellement le périmètre des revues reconnues par la discipline pour l'évaluation des unités de recherche (voir liste en annexe, page 16).

La commission a souhaité également répertorier l'ensemble des produits, productions et activités de la recherche car l'importance et la fécondité de ces activités scientifiques ne se mesurent pas uniquement en quantifiant les publications. Ont été ainsi définis, au regard des spécificités épistémiques et praxéologiques de la discipline et des recommandations de la section 70 du CNU, les éléments pris en compte dans l'évaluation d'une unité de recherche en Sciences de l'Éducation. Cette réflexion, menée depuis plusieurs années, permet de documenter les différentes rubriques des critères d'évaluation du Hcéres et plus particulièrement, concernant la « *Qualité des produits et activités de la recherche* », celles qui relèvent de la « *Production de connaissances et activités concourant au rayonnement et à l'attractivité scientifique* », et celles qui relèvent de « *l'Interaction avec l'environnement, impacts sur l'économie, la société, la culture, la santé* »

La catégorie « *Production de connaissances et activités concourant au rayonnement et à l'attractivité scientifique* » intègre, au-delà des articles parus dans les revues du périmètre des Sciences de l'Éducation, les ouvrages, chapitres d'ouvrage, rapports scientifiques, ainsi que les ouvrages de synthèse dont la fonction patrimoniale est importante pour la communauté. Ces différents supports rendent compte des résultats de la recherche compris comme les connaissances, les savoirs et les univers de sens élaborés par les chercheurs du domaine. À cet égard, il est important de préciser que les connaissances produites ou les savoirs élaborés peuvent procéder d'un protocole expérimental, d'un travail empirique qualitatif et/ou quantitatif, de démarches participatives ou collaboratives (voir le texte en annexe 2 qui en précise les modalités, page 30) d'une enquête historique, philosophique ou comparative, de débats épistémologiques. Préciser un concept, élucider un enjeu théorique ou clarifier les termes d'une controverse participent au procès de connaissance. En outre, les produits relatifs aux résultats de la recherche incluent les productions scientifiques liées à l'élaboration, pour la recherche, de corpus, de plateformes, d'archives, de logiciels, etc. Ils incluent également les publications relatives à l'explicitation étayée de controverses intellectuelles internes au domaine et aux sous-domaines des Sciences de l'Éducation (recensions, notes critiques de lecture, etc.). La distinction entre ouvrages et chapitres d'ouvrage tient compte de la distinction entre ouvrages collectifs dirigés, coordonnés ou édités. Enfin, l'attention est attirée sur le fait que les publications des membres de l'unité dans les revues et les collections d'ouvrages soutenues ou portées par l'unité de recherche doivent être limitées.

Pour ce qui est de « *l'Interaction avec l'environnement, impacts sur l'économie, la société, la culture, la santé* », les produits, productions et activités de recherche relèvent de réalités (matérielles, sociales et intellectuelles) articulées, dérivées ou adossées à la recherche. Prenant appui, sous différentes formes de traductions, sur des travaux de recherche et leurs résultats, ces productions participent aux interactions entre les unités de recherche et l'environnement social, économique et culturel selon des fonctions diverses (production de ressources, conseil, expertise, accompagnement, etc.).

La commission attire l'attention des unités de recherche sur le fait que ces productions issues des activités scientifiques, doivent faire l'objet d'analyses permettant aux comités d'experts de saisir les principaux éléments de la politique de l'unité (en relation avec celle de sa ou ses tutelles) dans ses liens avec l'environnement social, économique et culturel. Il conviendra notamment d'expliciter dans le dossier d'autoévaluation, quelles sont les articulations, les cohérences, les continuités de la chaîne récursive qui va de la production des résultats et des savoirs de la recherche à leur réinterprétation en lien avec les demandes sociales des systèmes d'éducation et de formation (actions, ressources produites, manuels, instruments, ingénieries de formation, ou encore dispositifs d'accompagnement des acteurs dans le cadre de réponses à leur demande, etc.). En d'autres termes, les unités de recherche devront expliciter les modes de circulation ou de re-problématisation des connaissances, des méthodes, des savoirs et des univers de sens entre les différentes sphères de production-utilisation des résultats de la recherche. Dans le même temps, elles montreront comment la prise en compte des demandes des partenaires du monde social, économique et culturel ouvre, en retour, d'éventuelles nouvelles perspectives de recherches et souligneront ainsi la cohérence d'ensemble de leur projet.

Poursuivi et régulièrement actualisé, le travail de la commission vient compléter les orientations antérieures qui indiquaient que l'évaluation des unités de recherche en Sciences de l'Éducation porte sur la production de connaissances ainsi que sur la fonction de ces unités dans le domaine de la formation, dans l'environnement social, économique, culturel et la santé, et dans la structuration et l'animation du milieu scientifique. Cette position réaffirmée conduit les comités d'experts à prendre en compte une diversité de produits, de productions et d'activités recherche ainsi que leur équilibre dans le cadre de la période de référence considérée pour l'évaluation. Sur la base du référentiel Hcéres commun à l'ensemble des domaines de recherche, le document ci-après les détaille et propose quelques indices de leur évaluation au regard des spécificités des Sciences de l'Éducation.

Ce Guide propose des rubriques nombreuses et diversifiées, destinées à des UR de profils et de tailles très différents. Toutes les rubriques n'ont cependant pas vocation à être renseignées, et selon la taille de la structure, elles n'auront pas à être nourries avec le même niveau de précision.

Enfin, le Hcéres tient à souligner qu'il accorde une importance particulière aux principes de l'intégrité scientifique, de l'éthique et de la science ouverte. La mise en place du nouveau référentiel d'évaluation des entités de recherche a permis de donner toute leur place à ces dimensions de l'activité scientifique. Un ensemble de références et de critères permettent d'apprécier le respect de ces principes au sein des quatre nouveaux domaines d'évaluation. De plus, le Hcéres met en œuvre dans ses évaluations les recommandations de la déclaration de San Francisco sur l'évaluation de la recherche (San Francisco *Declaration on Research Assessment*, DORA 2012) et celles du manifeste de Leiden (2015) qui visent à améliorer les pratiques d'évaluation des activités de recherche, alertant notamment sur le mauvais usage de certains indicateurs bibliométriques.

## B. PRODUITS DE LA RECHERCHE

### I. JOURNAUX/REVUES

L'évaluation des unités de recherches en Sciences de l'Éducation s'appuie, principalement mais non uniquement, sur une liste précisant le périmètre des revues en Sciences de l'Éducation. Cette liste comprend deux catégories de revues :

- la première regroupe les revues considérées comme « référentes » pour le champ des recherches en Sciences de l'Éducation. Tout article publié dans l'une de ces revues (à partir de la date de son accréditation dans la liste et jusqu'à sa prochaine actualisation) est *a priori* pris en considération ;
- la seconde regroupe les revues dites « Interface » entre le champ de la recherche et le champ des pratiques professionnelles. La commission souligne toute la pertinence des revues « Interface » pour le domaine de l'éducation et de la formation.

Pour les travaux publiés dans d'autres domaines ou panels disciplinaires, il convient de se reporter aux usages des différentes communautés, aux autres Guides des produits de la recherche et des activités de la recherche.

#### 1. Articles scientifiques

Au-delà des articles publiés dans les revues relevant du périmètre des Sciences de l'Éducation tel qu'actualisé annuellement par la commission, l'unité de recherche spécifiera pour les autres articles quel est le domaine disciplinaire concerné. Cette précision permettra au comité d'experts d'apprécier le caractère pluridisciplinaire, interdisciplinaire ou transdisciplinaire des productions de l'unité.

#### 2. Coordinations éditoriales de numéros spéciaux ou de dossiers thématiques

La responsabilité éditoriale de numéros spéciaux ou de dossiers thématiques dans les revues reconnues est un produit de la recherche au même titre que les articles scientifiques et un indice de reconnaissance de l'unité par la communauté des Sciences de l'Éducation.

#### 3. Articles de synthèse / revues bibliographiques

Les articles de synthèse sont considérés comme des produits de la recherche.

#### 4. Autres articles (articles publiés dans des revues professionnelles ou techniques, etc.)

Ces articles participent à la diffusion des connaissances auprès des professionnels de l'éducation ou de la formation ou de l'environnement socio-économique et culturel, à ce titre, ils seront pris en considération pour la mise en évidence de la valorisation sociétale des travaux de l'unité de recherche. Il en est de même pour les notices, recensions d'ouvrage et notes de lecture.

### II. OUVRAGES

#### 1. Monographies et ouvrages scientifiques, éditions critiques, traductions

Les monographies scientifiques qui synthétisent une thématique de recherche, ainsi que celles qui, sur la base de recension, proposent de nouvelles perspectives pour la formation des étudiants, de professionnels ou de formateurs, sont reconnues comme produits de la recherche.

L'unité de recherche doit indiquer s'il s'agit :

- d'ouvrages scientifiques constituant un texte unique et homogène, signés en nom propre, présentant une recherche originale sur une question ou sur une thématique et destinés à un public de spécialistes,
- d'ouvrages, signés en nom propre, faisant la synthèse d'autres travaux scientifiques pour présenter l'état d'une question ou d'une thématique de recherche,
- d'ouvrages scientifiques constituant un texte unique et homogène, signés par plusieurs auteurs,
- d'ouvrages de synthèse de la littérature relative à un domaine de connaissance particulier, apportant une plus-value pour un public particulier,
- de contributions épistémologiques, théoriques, méthodologiques originales sur les plans disciplinaire, pluridisciplinaire, interdisciplinaire ou transdisciplinaire.

## 2. Direction d'ouvrages scientifiques

La direction d'ouvrages associant différents auteurs est un produit de la recherche pris en compte. La renommée de la collection, la présence d'un processus d'évaluation externe explicite et le degré de sélectivité des contributions à l'ouvrage des auteurs sont des indices de qualité.

## 3. Chapitres d'ouvrage

Les chapitres d'ouvrages traitant d'une thématique de recherche, insérés dans un ouvrage collectif associant différents auteurs (contribution épistémologique, théorique, méthodologique originale qu'il s'agisse d'un point de vue disciplinaire, pluridisciplinaire, interdisciplinaire ou transdisciplinaire) sont des produits de la recherche pris en compte.

## 4. Thèses publiées / éditées

Les thèses, déposées sur des sites *ad hoc*, ou bien sur des archives ouvertes ne sont pas considérées comme des publications de recherche, mais constituent en tant que telles des indices de « *l'implication de l'unité dans la formation par la recherche* ».

En revanche, la reprise d'un travail de recherche doctorale dans le cadre de l'écriture d'un ouvrage est considérée comme une publication originale relevant de la catégorie des ouvrages scientifiques.

Il en va de même pour les habilitations à diriger des recherches.

### Indices de qualité :

Concernant l'évaluation des publications relevant des ouvrages, des directions d'ouvrages, et des chapitres d'ouvrages les comités d'experts s'appuieront sur les indices de qualité ci-après :

- présence d'un processus d'évaluation externe explicite,
- notoriété de l'éditeur et de la collection,
- respect des exigences des domaines scientifiques de référence,
- présence d'une traduction de l'ouvrage dans une ou plusieurs langues,
- présence dans ces productions d'un appareil critique lisible, rationalisé (notes et références bibliographiques) s'appuyant sur les références francophones ou étrangères incontournables.

## III. COLLOQUES, CONGRÈS, SÉMINAIRES DE RECHERCHE

### 1. Éditions d'actes de colloques / congrès

L'édition d'actes de conférences ou de colloques qui nécessite un travail d'organisation (notamment un processus d'évaluation des différentes contributions) est prise en compte dans l'évaluation des unités de recherche en Sciences de l'Éducation. Si les communications et les articles produits à leur suite sont des productions scientifiques à proprement parler, l'activité d'édition scientifique d'actes relève de la diffusion de la recherche. La commission distingue :

- les actes d'un colloque sélectif avec procédure en double aveugle sur la base d'articles longs,
- les actes d'un colloque rassemblant les conférences et les communications présentées.

Dans le cas où une introduction par les éditeurs scientifiques propose une contribution originale, c'est elle, et non le volume dans son ensemble, qui doit être considérée comme une production de recherche.

Pour ces produits, les indices de qualité sont :

- la présence d'un processus d'évaluation externe explicite,
- la notoriété de l'éditeur et de la collection,
- le respect des exigences des domaines scientifiques de référence,
- le degré de sélectivité des contributions.

## 2. Articles publiés dans des actes de colloques / congrès

Les actes de colloques, dont les articles font l'objet de publications après un processus d'évaluation sont reconnus par la communauté internationale et sont parfois référencés dans des bases de données. La sélectivité du colloque ou de la conférence est un critère important, de même que l'originalité, l'aspect novateur, les ruptures théoriques et méthodologiques qui peuvent y être discutés. Une attention particulière est également portée aux conférences plénières sur invitation qui sont publiées.

Pour ces produits les indices de qualité sont :

- la présence d'un processus d'évaluation externe explicite,
- la notoriété de l'éditeur et de la collection,
- le respect des exigences des domaines scientifiques de référence,
- la présence dans ces productions d'un appareil critique lisible et de références bibliographiques incontournables,
- l'affichage de critères de sélection et degré de sélectivité des contributions,
- le caractère récurrent ou non de l'événement.

## 3. Autres produits présentés dans des colloques / congrès et séminaires de recherche

Les conférences plénières sur invitation sans support de publication sont considérées comme des produits de la recherche et des indices de rayonnement de l'unité de recherche.

Les présentations par affiche lors de colloques et congrès ont également leur importance en permettant un autre type de dialogue avec les participants ; parfois ils permettent une première expérience de communication des travaux de doctorants et, dans ce cas, ils sont aussi pris en compte pour l'évaluation de « *l'implication de l'unité de recherche dans la formation par la recherche* ».

Les invitations de chercheurs dans des séminaires d'autres unités de recherche sont prises en compte en tant qu'indices de reconnaissance et de rayonnement de l'unité de recherche.

D'une manière générale, l'unité identifiera l'ensemble des productions intellectuelles relevant de ses activités de recherche. La production de supports permettant la diffusion des produits de la recherche (vidéos, diaporamas, expositions, etc.) contribuera à appréhender son dynamisme et son rayonnement. Ces productions devront explicitement reposer sur des recherches dans une visée de les rendre accessibles aux publics concernés.

# IV. DÉVELOPPEMENTS INSTRUMENTAUX ET MÉTHODOLOGIQUES

## 1. Prototypes et démonstrateurs

Ce type de produits sera pris en considération le cas échéant.

## 2. Plateformes et observatoires

Les plateformes sont des ensembles cohérents d'équipements destinés à l'observation, à la mesure ou à l'expérimentation et le cas échéant au stockage et au partage de données. La création et la participation à des plateformes ou à des observatoires sont des éléments pris en considération en tant qu'activités de recherche.

Parmi les indices de qualité, les comités d'experts apprécieront : l'adéquation de la plateforme avec la politique scientifique de l'unité de recherche ou de la structure fédérative de recherche qui la porte, sa maturité, sa pérennité, son originalité, ainsi que sa reconnaissance par un organisme de recherche, par le Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation, ou par les collectivités territoriales. La présence d'un dispositif de gouvernance, le degré d'ouverture de la plateforme sur l'extérieur, son taux d'utilisation, sont aussi pris en considération.

## V. PRODUITS ET OUTILS INFORMATIQUES

### 1. Logiciels

L'élaboration de logiciels et la conception de nouvelles procédures informatiques d'analyse de données (qualitatives et/ou quantitatives) relèvent à la fois des activités et des produits de la recherche en Sciences de l'Éducation. Ces produits englobent des outils statistiques d'analyse de données, des systèmes d'enregistrement et d'analyse vidéographiques, ainsi que d'autres instruments électroniques utilisables dans les recherches. Ces productions sont d'autant mieux reconnues qu'elles ont fait l'objet d'un dépôt à l'Agence pour la Protection des Programmes (APP).

Parmi les indices de qualité, seront appréciés l'originalité du logiciel, sa diffusion et son impact dans la communauté scientifique ainsi que ses usages dans le monde professionnel.

### 2. Bases de données / Cohortes

La constitution des bases de données mises à disposition des chercheurs est une activité laissée à l'appréciation des comités d'experts qui jugeront de leur impact au sein de la communauté.

### 3. Corpus

Ce type de produits, qui relève en Sciences de l'Éducation d'une part, de corpus d'archives et d'autre part, de corpus numériques, sera pris en considération en relation avec la politique scientifique de l'unité.

Parmi les indices de qualité, les comités d'experts apprécieront l'existence d'ensembles de documents homogènes sous forme de collections, leur valeur scientifique et patrimoniale, leur degré d'enrichissement, leurs usages (pouvant déboucher sur des publications scientifiques), l'existence éventuelle de méthodes originales de traitement, la capacité de mise à disposition des documents en direction de la communauté scientifique.

### 4. Outils d'aide à la décision

Ce type de produits à l'interface entre le champ de la recherche et le champ des pratiques professionnelles en éducation et formation (la formation des adultes, le travail social, le champ scolaire de la maternelle à l'enseignement supérieur, le champ de la santé et le secteur paramédical, l'éducation non formelle, l'animation, etc.) pourra être pris en considération en tant que production de recherche dans le cadre des orientations de recherche de l'unité.

Pour être considérés comme des produits de recherche, ces outils informatiques d'aide à la décision devront explicitement être accompagnés d'un appareil théorique permettant d'explicitier quelles sont les articulations, les cohérences, les continuités entre les résultats et les savoirs de la recherche et leur réinterprétation en lien avec les demandes sociales des systèmes d'éducation et de formation.

En l'absence de cet appareil critique, les outils d'aide à la décision seront considérés comme des indices des interactions de l'unité avec l'environnement, et de ses impacts sur l'économie, la société, la culture, la santé.

## VI. BREVETS, LICENCES ET DÉCLARATIONS D'INVENTION

Les brevets et licences sont des produits reconnus. Leur statut (brevet déposé, brevet, délivré, brevet valorisé) doit être mentionné pour que les comités d'experts puissent en apprécier la valeur.

On distinguera plusieurs produits.

- Le brevet déposé est un produit de la recherche caractérisé. La déclaration par les unités/équipes des brevets déposés au cours du contrat constitue un facteur différenciant.
- Le brevet délivré est validé, après analyse scientifique, par l'INPI (Institut National de la Propriété Industrielle), par l'Office Européen des Brevets ou un autre office de brevets. Parmi les indices de qualité, on pourra apprécier en particulier le nombre de citations éventuelles dans d'autres brevets, ou publications, et leur extension internationale ou non.

- Le brevet valorisé constitue l'aboutissement d'un brevet délivré. Parmi les indices de qualité, on pourra apprécier en particulier le montant du programme de maturation conduit par une structure *ad hoc* (organisme de transfert, SATT, autre) en vue du transfert vers une entreprise, ou les conditions financières de l'accord de transfert (licence, cession, option sur licence, autres) signées avec un partenaire économique.

## VII. RAPPORTS D'EXPERTISES TECHNIQUES, PRODUITS DES INSTANCES DE NORMALISATION

Les rapports d'expertise rédigés en direction de la communauté européenne, des organismes scientifiques étrangers labellisés, du Conseil National des Universités, de l'Inserm, du CNRS, de l'ANR ou l'ANRT, du Hcéres, des Comue et universités, des sociétés savantes nationales et internationales, des collectivités territoriales, des associations, etc... sont reconnus comme des indices de participation active à la vie scientifique de la communauté et de reconnaissance aux niveaux international, national ou régional.

## VIII. PRODUITS DES ACTIVITÉS DIDACTIQUES

Relativement aux produits et productions de la recherche en Sciences de l'Éducation la commission souhaite clarifier ce qui relève de cette rubrique en ce qu'elle pourrait être diversement interprétée. En premier lieu, elle précise que les « *produits des activités didactiques* » ne doivent pas être confondus avec les publications et productions de la recherche en didactique(s) qui est un champ scientifique à part entière de la discipline.

Les « *produits des activités didactiques* » concernent les produits liés aux activités de formation et d'enseignement. En ce sens ils relèvent de :

- la diffusion et de la valorisation des connaissances et des savoirs élaborés par la recherche en Sciences de l'Éducation au sein des filières de formation académique de l'enseignement supérieur,
- l'élaboration de produits, publications et activités d'aide à la décision (logiciels, manuels, ingénieries pour l'enseignement ou la formation, dispositifs d'évaluation, etc.) à destination des acteurs professionnels de l'éducation et de la formation dans différents champs (l'enseignement de la maternelle à l'enseignement supérieur, la formation des adultes, le travail social, les formations dans le champ de la santé, l'éducation non formelle, l'animation, etc.).

Ces produits sont le plus souvent pris en considération en termes de valorisation de la recherche et de rayonnement de l'unité de recherche.

### 1. Ouvrages

Les ouvrages à caractère didactique peuvent être destinés à différents niveaux des cursus scolaires et universitaires.

Ils pourront être reconnus comme des produits de la recherche lorsqu'ils visent un niveau d'enseignement de master et de doctorat et s'ils sont explicitement accompagnés d'un appareil théorique et critique référencé à la recherche en éducation et formation.

### 2. E-learning, Moocs, cours multimedia

De plus en plus de publications sous forme de Moocs ou de cours multimédia voient le jour ; elles sont d'autant mieux reconnues en tant que produits de diffusion et de valorisation des connaissances élaborées par la recherche en Sciences de l'Éducation, que leur dimension scientifique est avérée et qu'elles visent un niveau d'enseignement de master et de doctorat.

## IX. PRODUITS DESTINÉS AU GRAND PUBLIC

### 1. Émissions radio, TV, presse écrite

Ces interventions, orales ou écrites, ont une valeur ajoutée pour une unité de recherche en termes de rayonnement scientifique.

## 2. Produits de vulgarisation : articles, interviews, éditions, vidéos, etc.

Ces produits de diffusion de la recherche sont pris en compte en termes de valorisation et de rayonnement scientifique de l'unité de recherche.

## 3. Produits de médiation scientifique

Les produits de médiation scientifique (expositions, stands, jeux, etc.) ont aussi une valeur ajoutée pour une unité de recherche en termes de rayonnement et de valorisation scientifique.

## 4. Débats science et société

De la même façon, ces débats relèvent du rayonnement scientifique de l'unité de recherche et lui apporte une valeur ajoutée prise en compte en terme de diffusion et de valorisation de la recherche.

# X. AUTRES PRODUITS PROPRES À UNE DISCIPLINE

## 1. Créations artistiques théorisées

Ce type de produits est à prendre en considération le cas échéant, notamment pour les recherches sur les pratiques éducatives et de formation dans les différentes disciplines artistiques.

## 2. Mises en scène

Ce type de produits pourra être pris en considération le cas échéant.

## 3. Films

Ce type de produits pourra être pris en considération le cas échéant.

# C. ACTIVITÉS DE RECHERCHE ET INDICES DE RECONNAISSANCE

## I. ACTIVITÉS ÉDITORIALES

Le soutien apporté par une unité de recherche aux activités éditoriales dans le domaine de l'éducation et formation est reconnu comme une activité de recherche. Les indices de qualité de ces activités éditoriales sont liés au type de support de publication. On distinguera :

- les revues répertoriées par le Hcéres, notamment celles appartenant au périmètre des Sciences de l'Éducation,
- les collections d'ouvrages dans le cadre des presses universitaires des établissements de tutelle ou d'éditeurs régionaux. Les critères de qualité sont ceux indiqués dans les sections relatives aux « ouvrages » (page 6 de ce document),
- les revues « de laboratoire » qui participent à la diffusion des travaux de recherche de l'unité et/ou revues « d'école doctorale » dont la fonction est la formation à l'écriture scientifique de jeunes chercheurs (étudiants de master ou doctorants).

### 1. Participation à des comités éditoriaux (revues, collections)

La participation à des activités éditoriales d'une revue est prise en considération par les comités d'experts en tant qu'activité de recherche en lien avec les débats scientifiques de la communauté des Sciences de l'Éducation et comme indice de reconnaissance et de rayonnement de l'unité de recherche.

### 2. Direction de collections et de séries

De la même façon, ce type d'activité éditoriale est reconnu comme activité de recherche et de participation à la vie de la communauté scientifique et comme indice de rayonnement de l'unité.

## II. ACTIVITÉS D'ÉVALUATION

### 1. Responsabilités au sein d'instances d'évaluation

La participation à des instances d'évaluation (Hcéres, CNU, agences étrangères d'évaluation des formations universitaires et de la recherche, agences nationales de financement de la recherche en éducation et formation) est un indice de reconnaissance marquant l'implication des membres de l'unité dans la vie de leur communauté scientifique.

### 2. Évaluation d'articles et d'ouvrages scientifiques

L'activité d'évaluation d'articles et d'ouvrages scientifiques témoigne de l'implication des membres de l'unité de recherche au service de la communauté. Elle est appréciée au regard du caractère reconnu de la revue ou de la collection sur le plan international, voire national.

### 3. Évaluation de laboratoires (type Hcéres)

La participation à des comités d'évaluation (ANR, Hcéres, ERC, etc.) est une activité de recherche reconnue par les comités d'experts comme indice de rayonnement de l'unité de recherche et de l'implication de ses membres au service de la communauté.

### 4. Évaluation de projets de recherche

Cette activité de recherche témoigne de l'implication des membres de l'unité de recherche dans la communauté scientifique. Elle est un indice de rayonnement et de reconnaissance de l'unité.

## III. ACTIVITÉS D'EXPERTISE SCIENTIFIQUE

### 1. Activités de consultants

L'activité de consultant auprès d'organismes ou d'institutions impliquées dans les champs de l'éducation et de la formation est reconnue comme activité de recherche dans la mesure où, par-delà l'implication d'une personne, elle constitue une valeur ajoutée pour la politique de développement de l'unité.

### 2. Participation à des instances d'expertises (type Anses) ou de normalisation

La participation à des instances d'expertise dans le domaine scientifique est considérée comme une activité de recherche.

### 3. Expertise juridique

Ce type d'activités pourra être pris en considération le cas échéant.

## IV. ORGANISATION DE COLLOQUES / CONGRÈS

L'organisation de manifestations scientifiques (colloques, congrès, journées d'études, etc.) est reconnue comme activité d'animation de la recherche en éducation et formation. Le nombre de participants, la renommée des conférenciers invités, le caractère international ou national de la manifestation, sont des indices permettant d'apprécier l'implication de l'unité de recherche dans la communauté scientifique internationale et nationale.

## V. ACCUEIL DES POST-DOCTORANTS ET CHERCHEURS

L'accueil de post-doctorants et de chercheurs extérieurs à l'unité de recherche (mise à disposition, délégation) ou de chercheurs étrangers s'apprécie comme des indices d'attractivité de l'unité dont ils deviennent les collaborateurs. La durée des contrats et des séjours est aussi un indice pris en considération.

De la même façon, les collaborations entre chercheurs ou entre unités de recherche de pays distincts, la mise en place de programmes d'échanges et de thèses en cotutelle participent de l'attractivité de l'unité.

## VI. INTERACTIONS AVEC LES ACTEURS SOCIO-ÉCONOMIQUES

Les interactions de l'unité de recherche avec les acteurs socio-économiques, les organismes, les institutions et associations impliquées dans les champs de l'éducation et de la formation peuvent relever, selon les politiques scientifiques des unités de recherches, d'activités de recherche visant l'élaboration de connaissances en collaboration avec des acteurs professionnels (recherches participatives) et/ou d'activités de valorisation et de recherche-développement pouvant s'effectuer à travers plusieurs formes de partenariat :

- contrats avec un partenaire industriel reposant sur le partage des ressources et des produits de la recherche,
- pilotage de consortiums avec participation d'industriels ou d'acteurs du monde culturel et associatif dans le cadre de contrats nationaux (ANR, etc.) ou internationaux,
- signature de contrats de recherche avec des partenaires de l'environnement économique, culturel, social et de santé qu'on prendra soin de distinguer des prestations de service,
- conventions entre l'unité de recherche et une entreprise, une institution, ou une collectivité territoriale dans le cadre de bourses CIFRE,
- partenariats de l'unité avec des acteurs socio-économiques et des institutions nationales ou régionales dans le cadre des activités programmées par un institut Carnot.

Les indices de qualité retenus sont le nombre de chercheurs de l'unité impliqués, le caractère international, national ou régional du partenariat établi, sa durée et sa pérennité.

### 1. Contrats de Recherche & Développement avec des industriels

Les contrats « Recherche & Développement » avec des acteurs socio-économiques sont établis sur des sujets précis prenant en considération les demandes et les contraintes des parties concernées, y compris pour les publications. Il importe que la confidentialité et la propriété intellectuelle soient préservées avec l'appui des services chargés de la valorisation des tutelles concernées. Lorsque les contrats sont associés à une bourse de thèse CIFRE, le contrat d'accompagnement doit être explicite.

### 2. Dispositifs Cifre

Les doctorats bénéficiant d'un dispositif Cifre sont pleinement pris en compte pour l'évaluation de l'implication de l'unité dans la formation doctorale. L'obtention de dispositifs Cifre est également un élément permettant d'apprécier les interactions de l'unité avec les acteurs socio-économiques.

### 3. Création de laboratoires communs avec une / des entreprise(s)

Il s'agit d'une activité de longue haleine ; aussi, la création de laboratoires ou plateformes communes doit être reconnue à sa juste valeur. Il importe de comprendre comment, au moyen d'un laboratoire commun, les collaborations et les échanges de connaissances sont développés tout en préservant l'intérêt stratégique de chaque partenaire.

### 4. Création de réseaux ou d'unités mixtes technologiques

Ce type d'activités est à prendre en considération le cas échéant, notamment dans le cadre de plateformes technologiques ou d'observatoires.

### 5. Création d'entreprise, de start-up

La création d'entreprise ou de start-up peut être structurante pour une unité de recherche en Sciences de l'Éducation et sa valeur doit être reconnue. Cette activité de valorisation doit être évaluée dans la durée. Il convient d'apprécier comment s'effectue l'évolution, en termes d'indépendance de l'entreprise ou de la start-up vis-à-vis de l'unité, mais également en termes de valeur ajoutée pour l'unité de recherche et sa politique scientifique.

L'unité de recherche devra préciser si ses personnels sont à l'origine de la création d'une start-up, s'ils y assument à titre personnel des responsabilités de consultant, de conseiller scientifique (article 25.2 de la loi sur l'innovation) ou de dirigeant (article 25.1), et la part d'ETP dévolue à cette activité.

## VII. CONTRATS DE RECHERCHE FINANCÉS PAR DES INSTITUTIONS PUBLIQUES OU CARITATIVES

Pour apprécier la qualité de ces contrats, les comités d'experts prendront en considération l'implication de l'unité de recherche dans :

- la responsabilité du pilotage et le niveau d'implication scientifique dans les projets internationaux et nationaux,
- le rôle de leader dans des réseaux, des structures fédératives de recherche, des associations porteuses de projet, d'infrastructures ou de centres d'intérêt scientifiques ou techniques, à l'échelle internationale, nationale ou régionale.

### 1. Contrats européens (ERC, défis sociétaux dans H2020, etc.) et internationaux (NSF, JSPS, NIH, Banque mondiale, FAO ...)

Dans le contexte des contrats européens, un indice de qualité concerne les ERC, mais aussi les résultats des autres appels H2020. Les comités d'experts évalueront l'importance des actions internationales souvent inaugurées par des échanges individuels ou informels. Leur degré de prise en compte augmente si ces actions sont des réponses à des appels internationaux couronnées de succès.

Dans le cas de contrats collaboratifs ou de consortiums de recherche internationaux, la coordination du contrat est un indice de qualité important.

### 2. Contrats nationaux (ANR, PHRC, FUI, INCA...)

Dans le cadre d'appels des projets d'investissement d'avenir (PIA), la participation de l'unité de recherche dans les projets de labellisation (à titre d'exemples : Labex, Equipex, SATT, IRT, etc.) est un indice de qualité.

S'agissant des contrats nationaux (ANR ciblés ou ANR blancs) et des réponses à d'autres appels d'offres (d'instances régionales, d'associations ou de fondations, etc.), il importe de préciser si l'unité de recherche est coordinatrice ou partenaire. Le montant et les effectifs engagés au sein de l'unité sont des indicateurs importants.

### 3. Contrats avec les collectivités territoriales

Il est recommandé pour une unité de recherche d'inscrire ses travaux dans un ensemble de contrats diversifiés impliquant aussi bien les collectivités territoriales que les instances de financement nationales et internationales. Certaines régions soutiennent fortement la recherche au moyen du CPER et les contrats ainsi obtenus sont importants dans les champs de l'éducation et de la formation.

Par ailleurs, les recherches financées par des contrats signés avec des collectivités territoriales sont des indices d'implication dans le tissu économique, culturel et social caractéristiques des missions d'une unité de recherche en Sciences de l'Éducation.

Les réponses à des appels relevant de la politique des tutelles ou des Comue sont également prises en considération par les comités d'experts.

### 4. Contrats financés dans le cadre du PIA

Le pilotage de la recherche par le biais des Idex, labex, équipex, SATT, IRT, etc. constitue des sources de financement par contrats qu'il importe de valoriser dans le domaine de l'éducation et de la formation. Les unités de recherche préciseront la part de responsabilité de l'unité dans le projet, le montant et les moyens humains engagés, et les bénéfices attendus pour l'unité de recherche.

### 5. Contrats financés par des associations caritatives, des fondations, des établissements privés (ARC, Fondation pour la recherche médicale, Fondation de France, etc.)

Les contrats de recherche financés par les organismes régionaux, les fondations, ou par des associations impliquées dans les champs de l'éducation et de la formation (d'éducation populaire, par exemple) relèvent des missions des unités de recherche en Sciences de l'Éducation et sont un important aspect de leur activité scientifique pris en compte dans l'évaluation de l'unité.

## VIII. INDICES DE RECONNAISSANCE

### 1. Prix

Les prix internationaux, les prix de l'Académie des Sciences, les prix de sociétés savantes, les prix de thèses délivrés par des associations scientifiques internationales ou nationales sont des critères de qualité qui participent de la reconnaissance et du rayonnement de l'unité de recherche.

### 2. Distinctions

Les distinctions obtenues par les membres de l'unité de recherche telle les doctorats Honoris Causa, les nominations à l'IUF, à l'Académie des Sciences (en France ou dans un autre pays), ou celles délivrées par des sociétés savantes internationales, sont prises en considération comme indices du rayonnement de l'unité de recherche.

### 3. Responsabilités dans des sociétés savantes

Les responsabilités au sein des Académies des Sciences (en France ou dans un autre pays), des sociétés savantes internationales ou nationales sont considérées comme des activités de recherche. La renommée de la société, la durée et le niveau de l'engagement sont des indicateurs de qualité.

Les responsabilités de recherche au niveau des établissements ou des Comue (présidence de conseil scientifique, direction d'école doctorale, etc.), les présidences de comité de sélection dans d'autres universités françaises ou étrangères, sont des activités de pilotage de recherche et des indices du rayonnement qui participent de l'évaluation de l'implication de l'unité de recherche dans la communauté scientifique.

### 4. Invitations à des colloques / congrès à l'étranger, séjours dans des laboratoires étrangers

Les conférences sur invitation, parce qu'elles sont considérées comme des produits de la recherche, sont aussi des indices de reconnaissance de l'unité. On les déclinera selon différentes catégories, d'importance inégale : les conférences plénières, les conférences effectuées lors de sessions sur invitation, et les séminaires de recherches sans actes.

La participation à des présidences de jurys de thèses et d'HDR dans les universités étrangères et en France est un indice de reconnaissance d'une unité de recherche et de ses membres.

## ANNEXE 1 : LES PRODUITS DES RECHERCHES PARTICIPATIVES EN SCIENCES DE L'ÉDUCATION : Éléments pour leur prise en compte évaluative.

Commission Hcéres : Sciences de l'éducation du 24 juin 2019

Concernant le critère 1 (produits et activités de recherche) trois points sont indiqués : a) la production de connaissances, activités et collaborations académiques concourant au rayonnement et à l'attractivité scientifiques ; b) les interactions avec l'environnement non académiques, impact sur l'économie, la culture, la société, la santé ; c) l'implication dans la formation par la recherche. Les recherches participatives supposent certes une interaction avec des milieux et des lieux d'éducation et de formation, mais elles sont d'abord des recherches, et pas seulement des formes de « traduction » ou de « reproblématisation » de recherches déjà effectuées en vue d'usages pratiques.

Ce développement de recherches (nommées aussi « collaboratives ») n'est pas indépendant de ce à quoi incitent les « interactions avec l'environnement », dans une visée de contribution à l'« innovation ». Il a d'ailleurs fait l'objet d'une *Charte des sciences et recherches participatives en France. Accompagner, soutenir et promouvoir les collaborations entre acteurs de la recherche et de la société civile* signée le 20/03/2017 au MENESR par une trentaine d'établissements de l'ESR, d'ONG et d'associations.

L'intégration des recherches participatives ou collaboratives parmi les types de recherche en éducation et formation n'est cependant en rien facile et présente de nombreuses difficultés (diversité des formes de la recherche, élaboration d'une problématique de recherche commune supposant de nouvelles conceptualisations, reconnaissance réciproque des enjeux de la recherche, préoccupations ou intérêts différents pour chaque acteur, responsabilités partagées dans l'avancée de la recherche, etc.). Néanmoins on peut attendre de ces recherches :

- un renouvellement des questionnements fondamentaux favorisés par la prise en compte d'autres points de vue ;
- la constitution d'une force d' « expertise » distribuée (capacité à problématiser avec des partenaires sur le terrain, plus encore qu'à apporter des réponses à des questions nouvelles) ;
- l'émergence et l'entretien de milieux médiateurs entre les acteurs de recherches et des « utilisateurs » potentiels.

Au-delà de la prise en compte des productions de différentes natures qui en sont le produit et qui font l'objet du référentiel d'évaluation du Hcéres, c'est aussi sur ces spécificités que portera l'évaluation des recherches participatives ou collaboratives pour les unités de sciences de l'éducation.